

## Lévesque, Claudette

---

**De:** Greffe  
**Objet:** Demande de délai - Projet de renforcement du réseau à 315 kV de l'Est de l'île de Montréal (R-4180-2021)

**De :** Fréchette, Yves <[frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)>

**Envoyé :** 2 février 2022 17:46

**À :** Dubois, Véronique <[veronique.dubois@regie-energie.qc.ca](mailto:veronique.dubois@regie-energie.qc.ca)>

**Cc :** Lis, Natalia <[Natalia.Lis@regie-energie.qc.ca](mailto:Natalia.Lis@regie-energie.qc.ca)>

**Objet :** Demande de délai - Projet de renforcement du réseau à 315 kV de l'Est de l'île de Montréal (R-4180-2021)

Chère consœur,

La récente décision procédurale D-2022-011 relative au dossier cité en objet, à ses paragraphes 63 et 64, demande le dépôt d'informations complémentaires pour le 3 février 2022 à 12h00.

Malheureusement, Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), ne sera pas en mesure de respecter le délai précité. Les demandes ayant été reçues le 27 janvier, le délai s'est révélé insuffisant pour récupérer l'information ainsi que procéder à l'arrimage interne requis et ce, malgré les efforts déployés.

Le Transporteur propose de déposer le tout auprès de la Régie au plus tard le 4 février 2022 à 16h00.

Avec égards, ce léger décalage n'aura pas d'impact sur la célérité ou l'équité du déroulement du dossier.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### **Yves Fréchette**

Avocat



Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : 514 289-2211, poste 6925

Télécopieur : 514 289-2007

Courriel : [frechette.yves@hydro.qc.ca](mailto:frechette.yves@hydro.qc.ca)

[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

### **Avis de confidentialité**

Le présent courriel et toutes les pièces jointes peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle.

Cette information est à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire le contenu du courriel sans le communiquer ou le reproduire.